Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260321-DCM20260310-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de réunion : 21/03/2026
Date de convocation : 17/03/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 28
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à dix heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Violaine MARCHADOUR, Jean-René MARC, Cécile LE ROUX, Gwendal LE COQ, Nadège HAVET, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Claude DARÉ, Céline FOUILLARD, Jacky HERTSOEN, Christelle HELIES, Jean-Christophe MILIN, Sabrina OULHEN, Yohann HENRY, Marie LAOT, Benoît PAUL, Liliane OGOR, Philippe DERRIEN, Amélie ALAVAIL, Maxime LÊ, Hélène LE BORGNE, Manon LAOT, David NORMAND, Gérard REDT, Corinne ROPERT, Vincent VERBEQUE, Emmanuelle STEPHAN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Gwenaël GUYOMARD, pouvoir à Benoît PAUL

Absents :

Secrétaire de séance : Liliane OGOR

DCM N°2026-03-10
OBJET
ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-René MARC, le doyen d'âge. Il a procèdé à l'appel nominal puis a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

La liste conduite par Jean-François TRÉGUER, tête de liste « Ensemble pour Lannilis », a recueilli 1 834 suffrages et a obtenu 25 sièges.

La liste conduite par Gérard REDT, tête de liste « Lanniliste-Citoyenne », a recueilli 808 suffrages et a obtenu 4 sièges.

Jean-René MARC a déclaré installés les conseillers municipaux. Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Liliane OGOR.

Jean-René MARC a sollicité deux volontaires comme assesseurs : Manon LAOT et Yohann HENRY ont accepté de constituer le bureau.

Jean-René MARC a demandé alors s'il y a des candidats.

Vincent VERBEQUE a proposé la candidature de Mme Corinne ROPERT au nom du groupe « Lanniliste-Citoyenne ».

Gwendal LE COQ a proposé la candidature de Jean-François TRÉGUER au nom du groupe « Ensemble pour Lannilis ».

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260321-DCM20260310-DE

Aucune autre candidature n'étant présentée, Jean-René MARC a enregistré les candidatures et a invité les conseillers municipaux à passer au vote.

1er tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs ont procédé au dépouillement.

Jean-René MARC, doyen de l'assemblée a proclamé les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Corinne ROPERT a obtenu QUATRE (4) voix
Jean-François TRÉGUER a obtenu VINGT-CINQ (25) voix.

Jean-François TRÉGUER ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Jean-François TRÉGUER déclare accepter d'exercer cette fonction.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

